

ARRÊTÉ :

AR_2020_006

FERMETURE DU FOYER POLYVALENT DE LOISIRS ESPACE GERARD GAUTHIER

Le Maire de la Commune de Saint Loup de Naud,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-1 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu la circulaire n°INTK200017885 du ministre de l'intérieur en date du 11 mars 2020 relative aux mesures préfectorales de lutte contre le coronavirus ;

Vu l'avis de la direction générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 13 mars 2020 ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;

Considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; qu'il y a lieu de les observer en tout lieu et en toute circonstance avec les autres mesures dites barrières, notamment d'hygiène, prescrites au niveau national ;

Considérant que l'observation des règles de distance étant particulièrement difficile au sein de certains établissements recevant du public, il y a lieu de fermer ceux qui ne sont pas indispensables à la vie de la Nation ;

Considérant que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire doit veiller à la sécurité des usagers publique,

Arrête :

Article 1 A compter du lundi 16 mars 2020, afin de ralentir la propagation du virus covid-19, le Foyer Polyvalent de Loisirs "Espace Gérard Gauthier est interdit au public jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 Le présent arrêté sera affiché au Foyer Polyvalent de Loisirs et sur les panneaux d'affichages.

Le 16/03/2020

Le Maire,

M. Gilbert DAL PAN

